

# Politique de reconnaissance des bénévoles



# Politique de reconnaissance

Le conseil d'administration et la direction générale accordent une grande importance à l'apport des bénévoles et des stagiaires. Trait d'Union Outaouais inc. (TUOI) souhaite donc, par l'entremise de cette politique, souligner l'engagement et l'implication de ces personnes qui contribuent à la réalisation de sa mission.

Qu'ils œuvrent au sein du CA ou d'autres comités, en soutien aux activités et services, qu'ils consacrent du temps à des tâches administratives ou qu'ils participent à des efforts d'autofinancement, tous les bénévoles à TUOI sont importants et méritent de recevoir un témoignage d'appréciation.

## La reconnaissance informelle

---

TUOI fait appel à des moyens informels et ponctuels pour reconnaître les efforts de ses bénévoles, qu'il s'agisse d'un contact chaleureux, d'un sourire ou d'un simple « merci » pour un travail bien fait, un service rendu, une suggestion ou une réalisation particulière.

TUOI fait connaître à l'ensemble de ses bénévoles les projets importants en cours et à venir, par l'entremise de son Bulletin l'« Écho des deux Mondes » (acheminé à l'adresse courriel fournie par le bénévole). Des vœux sont également acheminés à tous les bénévoles pour les fêtes.

## La reconnaissance officielle

---

TUOI utilise différents moyens officiels et uniformes pour remercier ses bénévoles et souligner leurs efforts et leur contribution :

- Une carte personnalisée, une lettre de remerciement, d'appréciation ou de recommandation ou un certificat de reconnaissance
- Une mention lors d'un événement public\*
- Une mention dans le rapport annuel
- Une mention dans l'Écho des deux mondes (une copie imprimée est acheminée au bénévole)

Les modalités de reconnaissance s'appliquent à tous les bénévoles de l'organisme (liste non exhaustive) : l'accompagnement (camps d'été, Vendredis RAVIS, fêtes et activités pour les familles), la rédaction, la traduction, les communications, les tâches administratives, la distribution de matériel promotionnel, les corvées de ménage, les travaux de rénovation mineurs, les bénévoles de la Marche pour l'autisme) et de nos autres activités de financement (ex. : emballage, kiosques, barrages routiers, etc.), ainsi que les comités de travail.

*\*Par exemple : événement de reconnaissance annuel, Assemblée générale annuelle, Marche pour l'autisme, fête de Noël.*

## L'engagement sur une base régulière et les activités spéciales

---

### *La reconnaissance envers les administrateurs*

Outre les modalités de reconnaissance officielles prévues, TUOI reconnaît le travail des administrateurs de différentes façons. D'abord, à leur arrivée, une lettre de bienvenue accompagne les différents documents qui leur sont remis. Chaque départ est également souligné par la remise d'un macaron « Ami des autistes » et d'une carte ou une lettre de remerciement.

Les administrateurs qui quittent le conseil après avoir effectué un mandat complet et plus reçoivent une plaque de reconnaissance. Pour ceux qui le désirent, une lettre peut être envoyée à leur employeur afin de souligner leur engagement. La remise se fait habituellement lors d'un événement public (AGA, événement de reconnaissance annuel en novembre, lors de la fête de Noël de TUOI ou autre). Le format de la plaque est déterminé par le nombre de mandats complétés par l'administrateur :

- 1 mandat : plaque de petit format (valeur approximative de 35,00 \$)
- 2 mandats : plaque de format moyen (valeur approximative de 50,00 \$)
- 3 mandats ou plus : plaque de grand format (valeur approximative de 70,00 \$)

TUOI décerne le titre de membre honoraire à tout administrateur sortant ayant effectué 3 mandats ou plus (voir annexe).

Le conseil d'administration se réserve le droit de témoigner d'autres marques de reconnaissance à ses administrateurs ou de souligner certains événements de leur vie (naissance, hospitalisation, décès, etc.) de façon particulière.

#### *La reconnaissance envers les bénévoles fidèles et assidus*

Cette catégorie comprend notamment les bénévoles qui œuvrent à TUOI sur une base régulière (animation du groupe de parents, service de répit, etc.) ainsi que les porte-paroles du Mois de l'autisme, les leaders de la Marche et autres.

TUOI souligne publiquement le départ de ses bénévoles réguliers en leur remettant un macaron « Ami des autistes », un petit objet spécialement conçu pour les bénévoles et arborant le logo de TUOI ainsi qu'une carte ou une lettre de remerciement.

### **La reconnaissance pour la qualité de l'engagement**

---

TUOI remet annuellement 3 prix de reconnaissance « Ami des autistes » à des bénévoles ou des stagiaires qui se sont démarqués par la qualité de leur engagement. Toute personne (employé, membre, autre bénévole, etc.) peut soumettre une candidature en remplissant le formulaire à cet effet (date limite : Le 31 octobre). Le comité de reconnaissance se réunit par la suite pour étudier les candidatures reçues et un maximum de 3 candidatures sont retenues. Les modalités de reconnaissance suivantes sont prévues pour les 3 finalistes :

- ⇒ Remise d'un macaron « Ami des autistes », d'une lettre personnalisée et d'un certificat lors d'un événement public
- ⇒ Publication d'une nouvelle et d'une bannière (page d'accueil/2 mois) et diffusion sur les réseaux sociaux (lors de la Journée mondiale du bénévolat, le 5 décembre).
- ⇒ Parution d'un article dans la chronique « Écho-vedette » de l'Écho des 2 mondes (en janvier)
- ⇒ Le conseil d'administration détermine, s'il y a lieu, les autres formes de reconnaissance appropriées, pour remercier les candidats. (Voir la section portant sur la reconnaissance des contributions exceptionnelles.)

Une lettre de reconnaissance et un petit cadeau souvenir arborant le logo de TUOI sont remis à toutes les personnes ayant fait l'objet d'une mise en candidature.

### **La reconnaissance des contributions exceptionnelles**

---

TUOI pourra rendre publiquement hommage aux bénévoles qui ont contribué d'une manière exceptionnelle à l'avancement de sa mission par l'entremise d'activités de reconnaissance spéciales, telles que : la nomination à titre de membre honoraire, l'organisation d'un événement de reconnaissance, le dévoilement de plaques, conférence de presse, communiqués de presse, article dans le bulletin, désignation de locaux, mise en candidature pour un prix\*, etc.

*\*Par exemple : Buffet des continents, Hommage Bénévolat Québec, Gens de cœur, Personnalité Radio Canada/Le Droit*

### **Confidentialité et anonymat**

Hormis les formes de reconnaissance comprises dans ce document, les renseignements personnels de tous nos bénévoles demeurent strictement confidentiels et ceux-ci ne seront en aucun cas divulgués à des tiers sans consentement.

Les bénévoles seront informés de toute reconnaissance publique prévue les concernant. TUOI s'engage à respecter l'anonymat des bénévoles qui le demandent.

**Mise en œuvre et révision**

L'agente des communications et des relations avec la communauté est chargée de l'application du programme de reconnaissance. La présente politique peut être modifiée par le conseil d'administration de TUOI au besoin et est revue périodiquement, comme prévu au calendrier de révision des politiques.

Pour toute question ou information supplémentaire concernant la présente politique, communiquez avec nous au 819-595-1290, poste 30.